

Commune de Villerest

*Sors
ta binette
et sauve
la planète !*



Que fait la Commune de Villerest ?

- Elle consacre plus de temps à désherber autrement qu'avec des pesticides tous les jardins publics et les trottoirs aux abords des équipements publics. Ainsi, elle diminue les volumes de pesticides utilisés.
- Pour respecter la réglementation, elle sera en zéro pesticide sur ces espaces en 2017.

Que doivent faire les riverains ?

- Ils nettoient leur trottoir devant chez eux. Pour faciliter le cheminement des piétons, ils peuvent mettre en tas les feuilles.
- Ils déblaient la neige sur une largeur minimale de 0.80 mètre.
- Ils désherbent leur trottoir, hormis aux pieds des arbres que la Commune de Villerest continue d'entretenir.

Pourquoi réduire l'utilisation des pesticides ?



• UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Les produits utilisés ont des effets graves si on n'est pas protégé lorsqu'on les utilise et des études prouvent qu'ils ont aussi des effets néfastes pour l'Homme à long terme. Aujourd'hui, on les retrouve pourtant dans 90% des rivières françaises.

- **UN ENJEU RÉGLEMENTAIRE** - La réglementation nationale contraint de plus en plus l'utilisation des pesticides.
- **UN ENJEU DE MOYENS HUMAINS** - Pour ne pas augmenter les charges pour les Villerestois, il est nécessaire de partager certaines tâches avec les habitants.

Et dans votre jardin ?

Pour les particuliers, dès 2017, l'achat de pesticides ne sera plus en libre-service et l'interdiction sera totale en 2019. Pour vos jardins et pour les trottoirs devant chez vous, vous pouvez cependant utiliser des méthodes alternatives efficaces en respectant les conseils suivants :

🔷 *Intervenir dès la fin de l'hiver sur les jeunes pousses. Prévoir 3 à 5 passages par an.*

🔷 *Sur des surfaces pavées, vous pouvez désherber avec de l'eau chaude de cuisson ou vous munir d'un désherbeur thermique.*

🔷 *Sur des surfaces en stabilisé, ratisser peut déstabiliser les racines des herbes. Différents outils existent en jardinerie : binette, sarcloir, couteau,... N'hésitez pas à vous faire conseiller selon le type d'herbe qui pousse chez vous.*

🔷 POUR TOUTE QUESTION OU TOUT CONSEIL :

adressez un mail à mairie@villerest.fr
ou joignez la mairie au 04 77 69 66 66.